Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Madame et Messieurs les chefs de groupes politiques,

Je vous ai adressé, en tant que simple citoyen Français, un premier mail le 30 avril dernier puis un second le 12 juin pour, notamment, solliciter l'ouverture d'une enquête parlementaire sur l'ingérence illégale et désastreuse Française en Syrie qui perdure depuis 7 ans.

N'ayant reçu aucune réponse de votre part, alors que je vous ai sollicité sur un sujet d'une importance indéniable, je me suis résolu à vous adresser un courrier RAR* en date du 10 juillet dernier et dont les accusés réception sont tous datés du 12 juillet hormis celui concernant le courrier adressé à Mr Chassaigne qui est daté du 16 juillet.

Nous sommes aujourd'hui le 6 août, soit plus de trois semaines après votre réception de ces huit courriers et je n'ai reçu aucune réponse.

Vous prônez en permanence le respect du peuple, de la démocratie, de la République et de la Constitution Française, des Droits de l'Homme, de l'Etat de droit...etc...

Or, en ne répondant même pas à un courrier recommandé sur un sujet aussi grave, vote attitude démontre surtout votre duplicité édifiante et un mépris inacceptable pour un citoyen qui demande simplement à ce que vous remplissiez la mission fondamentale du mandat de député qui vous été confié par le peuple Français, à savoir le contrôle de l'activité du gouvernement.

L'affaire dite « Benalla » vous a certes beaucoup occupés depuis une quinzaine de jours mais elle ne saurait excuser votre silence méprisant sur le sujet autrement plus grave de mon courrier : les graves manquements du Président de la République Emmanuel Macron à sa fonction en ordonnant des bombardements illégaux en Syrie, constitutifs d'un acte de guerre, sur la base d'allégations et non de preuves ainsi que sa communication pour en justifier.

Rappel d'une déclaration essentielle du Président Macron, interviewé par Jean-Pierre Pernaut sur TF1 lors du journal du « 13 heures », le 12 avril dernier, avant les bombardements du 13/14 avril :

« Nous avons la preuve que la semaine dernière, des armes chimiques ont été utilisées, au moins du chlore et qu'elles ont été utilisées par le régime de Bachar El Assad ».

Autre rappel de déclarations essentielles du Président Macron, lors **d'une interview officielle** par Jean-Jacques Bourdin et Edwy Plenel et retransmise sur BFM, le 15 avril dernier, après les bombardements du 13/14 avril effectués par la France, les USA et la Grande Bretagne :

- « L'opération que nous avons décidée a été parfaitement conduite. »
- « Trois sites de production et de traitement d'armes chimiques identifiés depuis plusieurs mois ont été visés par ces attaques. »
- « Nous avons réussi l'opération sur le plan militaire. Les capacités de production d'armes chimiques on été détruites. »
- « La France a pris cette décision sur le principe 48 heures après les premières traces et identifications d'utilisation d'armes chimiques. »
- « Nous avons obtenu par nos services et les services de nos alliés des preuves que du chlore, des armes chimiques avaient été utilisées. Nous avons ensuite obtenu la preuve que ces armes chimiques pouvaient être attribuées, l'utilisation du chlore puisque c'est de cela dont il s'agissait pouvaient être attribuées au régime syrien. »

Réaction de Jean-Jacques Bourdin : « Concernant ces sites bombardés, on ne sait même pas si il y avait des armes chimiques ».

Réponse cinglante du Président Macron : « Si on le sait ! »

Tout d'abord, qui peut croire une seule seconde que des Etats, qui plus est la France qui se revendique comme le pays des Droits de l'Homme, pourraient bombarder des sites produisant et/ou abritant des produits chimiques sans que nombre de morts de civils soient à déplorer et sans que ces Etats ne se retrouvent immédiatement sous le feu nourri de plaintes internationales pour crimes contre l'humanité ?

Ensuite, le 6 juillet dernier, après avoir enquêté plusieurs jours en Syrie fin avril, l'OIAC a publié un communiqué de presse sur les conclusions de son rapport préliminaire concernant la prétendue attaque chimique du 7 avril dernier à Douma dans la Ghouta orientale. (Extrait)

« Les laboratoires désignés par l'OIAC ont analysé des échantillons prioritaires. Les résultats montrent qu'aucun agent neurotoxique organophosphoré ou ses produits de dégradation n'ont été détectés dans les échantillons environnementaux ou dans les échantillons de plasma prélevés sur des victimes présumées. En plus des résidus explosifs, divers produits chimiques organiques chlorés ont été trouvés dans des échantillons provenant de deux sites, pour lesquels il existe une chaîne de surveillance complète. Le travail de l'équipe pour établir l'importance de ces résultats est en cours. L'équipe FFM poursuivra son travail pour tirer des conclusions définitives. »

Ces conclusions rendues publiques plus de deux mois après les investigations de l'OIAC en Syrie sont accablantes pour le Président Macron et ce à plusieurs titres.

D'une part, parce que « aucun agent neurotoxique organophosphoré ou ses produits de dégradation n'ont été détectés » et que « divers produits chimiques organiques chlorés » peuvent provenir de simples produits ménagers ou autres et non pas de l'usage d'armes au chlore.

D'autre part, parce qu'il aura fallu plus de deux mois aux experts de l'OIAC pour analyser les échantillons prioritaires et publier un rapport préliminaire qui ne fait absolument aucun état de l'emploi d'armes chimiques le 7 avril dernier ni même de l'usage de chlore en tant qu'arme et qui ne désigne nullement le gouvernement Syrien comme auteur de cette prétendue attaque chimique.

Alors que, comme mentionné plus haut, le Président Macron déclarait avec aplomb le 15 avril :

- « La France a pris cette décision sur le principe 48 heures après les premières traces et identifications d'utilisation d'armes chimiques. »
- « Nous avons obtenu par nos services et les services de nos alliés des preuves que du chlore, des armes chimiques avaient été utilisées. Nous avons ensuite obtenu la preuve que ces armes chimiques pouvaient être attribuées, l'utilisation du chlore puisque c'est de cela dont il s'agissait pouvaient être attribuées au régime syrien. »

Qui peut croire une seconde que l'Etat Français avait des « preuves » de ses services et de services alliés, **48 heures après la prétendue attaque chimique**, alors que des experts en produits chimiques ont mis plus de 2 mois à analyser des échantillons et publier un rapport totalement contradictoire avec les allégations de « preuves » assénées par le Président Macron ?

En conséquence et sans l'ombre d'un doute, le Président Macron a bel et bien ordonné, en toute connaissance de cause, un acte de guerre sans aucune justification, ni légale ni même légitime, à l'encontre de l'Etat Syrien dans la nuit du 13/14 avril.

Il est à souligner que, malgré les « éléments de langage » mis en œuvre dès le 14 avril par la Présidence, le gouvernement et les élus de la « majorité » et relayés par nombre de médias pour justifier de la légalité et/ou de la légitimité de ces bombardements, une grande partie du peuple Français n'était déjà pas dupe.

En effet, dans un sondage publié sur le site le Figaro.fr réalisé le 15 avril dernier, sur 69 832 votants, 40% approuvaient les « frappes en Syrie » quand 60% les désapprouvaient.

A la lumière du rapport de l'OIAC, combien les désapprouve aujourd'hui?

De plus, lors de ses interviews des 12 et 15 avril, le Président Macron a délibérément menti au peuple Français devant en moyenne 6,4 millions de téléspectateurs le 12 avril et 3,8 millions le 15 avril - source Médiamétrie - pour justifier les bombardements illégaux, illégitimes, injustifiés et injustifiables du 13/14 avril dernier qu'il a ordonnés en tant que Chef des Armées.

Aussi, force est de constater que le Président Macron a commis de graves manquements à la fonction présidentielle en mettant en danger le peuple Français et d'autres peuples par un acte de guerre totalement illégal et illégitime ainsi qu'en lui mentant délibérément, y compris lors d'une interview officielle, pour en justifier.

Le fait qu'aucune motion de censure n'ait été déposée, à partir de la publication du rapport de l'OIAC le 6 juillet, contre le gouvernement pour cet acte de guerre illégal et la manipulation délibérée de l'opinion publique pour le rendre acceptable et que l'article 68 n'ait pas été mis en œuvre pour engager le processus de destitution du Président Macron, démontre que la « majorité » et « l'opposition » à l'Assemblée Nationale sont en réalité parfaitement unies sous un même parti : « le parti de la guerre ».

Ce état de fait est édifiant au regard des dispositions prises par les députés d'un côté concernant l'affaire dite « Benalla » et de l'autre celles que les députés refusent obstinément de prendre concernant l'ingérence Française en Syrie, l'acte de guerre du 13/14 avril et la communication mensongère du Président Macron.

En effet, fin juillet, dans les jours qui ont suivi la médiatisation d'une vidéo datant du 1^{er} mai où des manifestants se font violenter par Mr Benalla, proche conseiller du Président Macron, une commission d'enquête a été ouverte, malgré l'opposition des députés LREM, sous quelques jours à l'Assemblée Nationale et quelques jours plus tard, pas une mais deux motions de censure ont été déposées contre le gouvernement !

Pour rappel, je vous sollicitais, dans mes mails du 30 avril et 12 juin derniers, pour l'ouverture d'une enquête parlementaire concernant l'ingérence illégale Française en Syrie et ses conséquences désastreuses puis dans mon courrier RAR du 10 juillet, je vous sollicitais en plus, compte tenu de la publication du rapport de l'OIAC, pour :

- Déposer dans les plus brefs délais, comme le prévoit l'article 49-2 de la Constitution
 Française, une motion de censure contre le gouvernement conduit par le Premier Ministre
 Edouard Philippe
- Engager, dans les plus brefs délais, une procédure de destitution du Président de la République Emmanuel Macron comme le prévoit l'article 68 de la Constitution Française

Quelque soit la gravité de l'affaire dite « Benalla », elle est incomparable avec la gravité des conséquences désastreuses de l'ingérence Française en Syrie, avec l'acte de guerre totalement illégal et illégitime contre un Etat souverain et avec la communication délibérément mensongère du Président Macron pour légitimer les bombardements du 13/14 avril.

Ainsi, votre silence scandaleux et votre inaction à l'Assemblée Nationale au moins depuis le rapport, implicitement accablant pour l'Etat Français, de l'OIAC du 6 juillet dernier confirment dramatiquement que le soutien des députés au « parti de la guerre » est indéfectible et passe avant la représentation du peuple Français et de ses intérêts.

Cependant, aucun député ne s'est présenté ni n'a été élu au nom de ce « parti de la guerre » alors que le deux poids deux mesures à l'Assemblée Nationale mis en lumière ci-dessus démontre que des décisions essentielles y sont prises en fonction des intérêts de ce « parti » et même si ces intérêts sont totalement contraires à ceux du peuple Français.

Aussi, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Madame et Messieurs les chefs de groupes politiques, en refusant obstinément une enquête parlementaire sur l'ingérence illégale Française en Syrie et ses conséquences désastreuses, en refusant obstinément de mettre en œuvre les articles 49-2 et 68 suite aux bombardements illégaux et illégitimes du 13/14 avril en Syrie ainsi quà la communication mensongère du Président Macron et de l'exécutif pour les justifier, des évidences s'imposent.

- vous refusez au peuple Français de connaître les tenants et aboutissants de l'ingérence illégale et désastreuse Française en Syrie et ses conséquences sur le territoire national
- vous refusez également au peuple Français de connaître les tenants et aboutissants des bombardements du 13/14 avril dernier malgré le fait qu'ils étaient illégaux et illégitimes et représentaient, de surcroît « pour rien », une réelle menace pour les peuples en cas de riposte et d'escalade du conflit
- « l'opposition », de « droite » comme de « gauche », n'existe plus dès lors que les intérêts du « parti de la guerre » sont en jeu.
- l'allégeance des députés, qu'ils soient de la « majorité » ou de « l'opposition », au « parti de la guerre » prime sur toute autre considération et notamment sur les intérêts du peuple Français

Si l'on ajoute à cela votre silence total sur l'escalade dans l'infamie et la forfaiture du gouvernement Français qui a annoncé le 23 juillet dernier, « l'accueil » de « Casques Blancs » en France, - « Casques Blancs » beaucoup plus mercenaires islamistes radicaux / djihadistes / terroristes travaillant pour une officine atlantiste que secouristes bénévoles travaillant au sein d'une ONG humanitaire indépendante - votre trahison du peuple Français et de ses intérêts n'en est que plus édifiante. (Je vous joins une copie du courrier RAR que j'ai envoyé au Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères au sujet de cet « accueil » aussi scandaleux qu'inacceptable).

En effet, comment ne pas y voir également ici votre allégeance au « parti de la guerre »?

Sinon vous auriez également mis en oeuvre les articles 49-2 et 68 pour cette infamie et cette forfaiture que constitue cet « accueil » organisé de mercenaires islamistes radicaux / djihadistes / terroristes, appelés « Casques Blancs », par l'Etat Français sur le territoire Français.

La réalité sur tous les tenants et aboutissants de l'ingérence illégale et désastreuse Française en Syrie depuis 7 ans est-elle si scandaleuse, honteuse et inavouable qu'il faille, aux députés censés nous représenter, la cacher absolument au peuple Français ?

Heureusement, en tout premier lieu pour le peuple Syrien, la guerre en Syrie touche à sa fin.

Dès lors, la vérité sur cette guerre, ses objectifs, ses moyens, ses commanditaires et ses conséquences, pourra émerger et ne manquera pas d'être révélée au peuple Français.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Madame et Messieurs les chefs de groupes politiques, l'expression de mes salutations.

Eric GYSSLER Simple citoyen

*Comme vous n'avez pas répondu à mes courriers RAR du 10 juillet dernier et que je n'ai pas du tout les moyens de dépenser 50 € pour vous envoyer à chacun un nouveau courrier en recommandé, je m'adresse à vous, de nouveau, par mail.